

confiance que son mandat d'Orateur relèvera encore l'éclat de ce poste, de notre histoire parlementaire et des traditions canadiennes.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur Raymond, l'opposition libérale ne s'oppose pas à l'élection de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) comme président de la Chambre des communes.

Le poste de président de la Chambre est des plus importants, comme l'a signalé le premier ministre (M. Diefenbaker), à cause de la nature des fonctions que l'Orateur doit remplir à la Chambre, car le Parlement lui-même ne peut fonctionner sans un président. Au fait, ce poste est même plus important que celui de premier ministre, car l'Orateur peut et doit, s'il est d'avis que le premier ministre enfreint le Règlement, le rappeler à l'ordre.

Un autre point qui mérite d'être signalé à la Chambre, c'est que l'Orateur, comme le disait au début le chef de l'opposition (M. Pearson), doit posséder des qualités de justice et d'équité particulières, connaître le Règlement de la Chambre, être diplomate, avoir du tact, et surtout savoir interpréter non seulement la lettre mais l'esprit de la loi. C'est à cette fin qu'il est important de se rappeler le Règlement de la Chambre.

L'honorable représentant qui remplit les fonctions d'Orateur de la Chambre doit être aussi un député expérimenté et compétent, comme l'ont signalé ceux qui m'ont précédé.

Toutefois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous souvenons de la façon dont le prédécesseur de l'honorable député d'Edmonton-Ouest se comportait alors que nous n'étions qu'une cinquantaine de députés libéraux. Nous avons rarement eu, à cette époque, l'occasion de nous plaindre des décisions de l'honorable M. Michener, homme calme, pondéré, compétent. Avant d'accéder au poste de président, l'ancien Orateur n'était pas un partisan politique; il avait pris part, avant son élection, à plusieurs débats au cours desquels il n'avait montré aucune attache politique. Alors, une fois installé au fauteuil présidentiel, il n'a éprouvé aucune difficulté à appliquer le Règlement, ce qu'il a toujours fait avec tact la plupart du temps, lorsqu'il était appelé à rendre une décision.

Le député d'Edmonton-Ouest a parfois fait preuve, en cette Chambre, de «partisanerie» politique. Quant à nous, c'est chose du passé, nous n'y pensons plus, nous l'avons oublié, et dès aujourd'hui, nous voulons ouvrir une nouvelle page dans les annales de nos délibérations. Je suis donc convaincu que si l'honorable député d'Edmonton-Ouest veut s'inspirer de son prédécesseur, non seulement il jouira de l'admiration et du respect de ses

collègues de la Chambre, mais il accomplira sa tâche à la satisfaction de tous.

Je me fais un devoir de féliciter chaleureusement l'honorable député d'avoir été choisi, et de lui exprimer mes meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur Raymond, d'accord avec le chef de notre parti, le député de Red-Deer, M. Thompson, je dois dire que nous appuyons fortement la nomination de M. Lambert comme Orateur de la Chambre.

Je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement M. Lambert. Toutefois, d'après tout le bien que nous en entendons dire, je crois qu'il sera un Orateur impartial, qui sauvegardera les droits des minorités, les droits de chacun des membres de la Chambre, et protégera probablement aussi cette auguste assemblée contre l'infiltration de doctrines subversives comme le socialisme d'État, par exemple, et le communisme.

A tout événement, je puis assurer tous les membres de cette assemblée de notre entier appui à l'endroit de M. l'Orateur. Nous collaborerons avec lui dans toute la mesure du possible, afin que le présent Parlement puisse donner à la nation canadienne les résultats qu'elle attend de chacun des députés qu'elle a élus.

(Traduction)

Le Greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Marcel-Joseph-Aimé Lambert, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Ouest, d'ément élu président de la Chambre.

M. Lambert est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable Léon Balcer.

(Texte)

M. l'Orateur: Honorables membres de la Chambre des communes. D'abord, je prie humblement la Chambre des communes de bien vouloir accepter mes remerciements pour le grand honneur que la Chambre m'a fait en m'élisant Orateur. Oserais-je dire une parole symbolique et non moins sincère? Je désire tout simplement vous dire merci pour votre courtoisie et votre franche générosité.

Je me trouve gêné des paroles extravagantes qui ont été exprimées à mon égard, non seulement par le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), mais par le chef de l'opposition (M. Pearson) ainsi que les députés de Red-Deer (M. Thompson), de Kootenay-Ouest (M. Herridge), de Laurier (l'honorable M. Chevrier) et de Villeneuve (M. Caouette).

Je vous assure que vous ne serez pas déçus et j'espère bien que nous aurons des